Brochure n° 3018 | Convention collective nationale

IDCC : **1486** | **BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS**

Adhésion par lettre du 4 août 2026

de la FIECI à l'accord du 27 mai 2026
relatif au comité paritaire de surveillance
du régime de prévoyance lourde

NOR : *ASET2650877M*
IDCC : *1486*

Paris, le 4 août 2026.

La fédération nationale du personnel de l'encadrement des sociétés de service, informatique, des études, du conseil et de l'ingénierie, 22, rue de l'Arcade, 75008 Paris, à la direction générale du travail, dépôt des accords collectifs, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07.

Madame, Monsieur,

Nous vous notifions par la présente notre décision d'adhésion à l'accord de branche du 27 mai 2026 relatif au comité paritaire de surveillance du régime de prévoyance lourde.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président de la FIECI CFE-CGC.